



Le 25 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER PRATICIEN

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

M^{me} Thériault

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

ÉROSION

M. LePage

L'hon. M. Crossman

M. LePage

L'hon. M. Crossman

L'hon. M. Crossman

M. LePage

L'hon. M. Crossman

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

L'hon. M. Holder

M. McKee

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

PERSONNEL INFIRMIER PRATICIEN

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je veux poser des questions ce matin sur les infirmières praticiennes. Elles peuvent jouer un rôle important dans le comblement des lacunes au sein de notre système de santé en assurant la prestation de services similaires à ceux fournis par des médecins généralistes, en permettant l'accès à des soins primaires et en atténuant aussi la pression qui s'exerce sur les urgences. Malheureusement, elles s'épuisent comme la plupart des professionnels de la santé.

Selon un récent sondage du groupe Infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick, 42 % de ses membres ont soit récemment quitté un poste, soit envisagent de le quitter. Au début de novembre, les médias ont signalé que, lorsque deux infirmières praticiennes ont quitté leurs fonctions au St. Joseph's Community Health Centre, environ 1 000 personnes à Saint John se sont retrouvées dépourvues d'infirmière. En fait, il a été signalé que six infirmières praticiennes avaient quitté Saint John l'année dernière du fait qu'elles étaient épuisées. Elles demandent de meilleures conditions de travail et un meilleur équilibre travail-vie personnelle, mais elles disent ne pas se faire entendre par le gouvernement, ce qui les pousse en fait à quitter la profession. Faute d'écouter leurs préoccupations, le ministre se rend-il compte que d'autres infirmières praticiennes quitteront la profession, voire la province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Je suis reconnaissant de la question ce matin. Monsieur le président, les soins de santé ont encore été au premier plan cette semaine, et il y a eu aussi de bonnes nouvelles au chapitre des soins de santé. Nous sommes conscients que les gens sont stressés. Nous sommes conscients qu'il est difficile, jour après jour, de fournir dans la province des services et des soins aux patients. C'est parce que notre province compte une population vieillissante, qu'elle affiche une croissance démographique et que notre population dépend, encore une fois, du système de santé lorsque nécessaire. Voilà pourquoi nous avons apporté des changements et pris des décisions particulières en faveur de dispositifs tels que Lien Santé NB, eVisitNB et Télé-Soins 811 — soit de nombreux dispositifs qui permettent aux gens d'obtenir des soins primaires sans consulter un professionnel en personne. Le nombre de gens qui ont profité d'eVisitNB est renversant. Monsieur le président, ce n'est qu'un des éléments de réponse.

Comme le député d'en face l'a dit, nous comprenons à quel point la question est importante, qu'il s'agisse des infirmières auxiliaires autorisées, des infirmières praticiennes, des infirmières immatriculées ou des médecins...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, il est intéressant que, à la 58^e seconde, le ministre dise enfin « infirmière praticienne ». Je veux obtenir des renseignements à l'égard des infirmières praticiennes, lesquelles doivent faire partie de la solution. Si le gouvernement ne peut pas les écouter ni leur fournir les meilleures conditions de travail qu'elles réclament et des postes flexibles ou à temps partiel, davantage d'infirmières praticiennes quitteront la province et la profession. Voilà ce qu'elles demandent.

D'ailleurs, les infirmières praticiennes devraient jouer un rôle. Elles pourraient jouer un rôle important dans l'atténuation de la pression qui s'exerce sur les urgences et le renforcement de l'accès aux soins primaires. Nous pourrions établir des équipes multidisciplinaires et des centres en lien avec les infirmières praticiennes. Toutefois, il est malheureux qu'elles ressentent une incompréhension et un manque de respect envers le travail qu'elles accomplissent. Le statut a été établi sur le postulat qu'elles fourniraient un tel service, mais il leur a plutôt été demandé d'occuper des postes d'infirmière volants ou itinérants, de combler des lacunes à d'autres endroits et de devoir abandonner leur activité.

Le ministre est-il disposé à écouter leurs préoccupations? Est-il prêt à valoriser le travail que les infirmières praticiennes accomplissent et apporter certains changements à leur égard?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la question ne concerne pas seulement les infirmières praticiennes. Elle concerne toutes les personnes qui, jour après jour, redoublent d'efforts, retroussent leurs manches et prennent soin des gens du Nouveau-Brunswick. Nous les respectons. Nous sommes vraiment reconnaissants du travail qu'elles accomplissent. Le député d'en face ne sélectionne qu'une partie de l'ensemble du continuum de soins. Encore une fois, il faut que nous travaillions tous ensemble, et c'est la raison pour laquelle — des administrateurs aux hauts dirigeants, en passant par les divers ministères au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick — tout le monde travaille ensemble pour faire en sorte que les gens obtiennent les soins de santé dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de soins primaires ou de médecine préventive, et que les urgences fonctionnent de la meilleure façon possible. De nouveau, il est question de l'ensemble du continuum de soins quand il s'agit de veiller à ce que les personnes âgées obtiennent les soins dont ils ont besoin, que ce soit à domicile, dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins. Le système fonctionne totalement en synergie, Monsieur le président, pas que...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je vous pose aujourd'hui des questions sur le personnel infirmier praticien. Oui, c'est seulement un enjeu, mais cela peut être un enjeu qui est important pour apporter des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

améliorations et résoudre les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. En plus, il y a tout simplement un manque de respect. Le ministre ne veut pas répondre aux questions. Nous savons depuis longtemps que le personnel infirmier praticien est aux prises avec de nombreux obstacles, soit législatifs, politiques, ou administratifs, qui l'empêchent de travailler à son plein potentiel pour fournir des soins de santé.

Nous savons qu'il y a des limites par rapport à la *Loi sur le paiement des services médicaux*. Les services du personnel infirmier praticien ne peuvent pas être facturés au système d'Assurance-maladie, et ces professionnels demandent des modifications à la loi pour cela. Encore mieux, d'autres provinces canadiennes ont mis en œuvre des modèles de financement, où on leur donne un salaire et de l'argent pour les coûts administratifs. Dans ces autres provinces, ces professionnels peuvent ouvrir des bureaux ou des bureaux multidisciplinaires. Ils peuvent travailler en collaboration. C'est ce qu'ils cherchent. Le ministre est-il prêt à reconnaître la valeur du personnel infirmier praticien?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, j'ai répondu à la question du député. Nous valorisons le travail du personnel infirmier praticien. Nous valorisons le travail de tous les employés du système de santé. Encore une fois, le député d'en face choisit simplement un domaine d'activité précis qui lui convient. Toutefois, notre gouvernement examine la question en adoptant une vue d'ensemble. Nous veillons à faire de notre mieux pour faire preuve de respect et de reconnaissance à l'égard du travail accompli par les travailleurs de soins à domicile jusqu'aux médecins et spécialistes, ce qui comprend les infirmières praticiennes, les infirmières auxiliaires autorisées et les infirmières immatriculées. Nous adoptons une vue d'ensemble, contrairement aux parlementaires d'en face qui tentent d'isoler la question et d'en faire un problème qui ne semble pas en être un.

Toutefois, la question devient un problème lorsque nous entendons des préoccupations et des difficultés, et nous y répondons. Nous y répondons du mieux que nous pouvons. L'ancienne ministre de la Santé a dû rencontrer plus de 500 personnes et recevoir autant de mémoires pour élaborer le plan de soins de santé, plan que nous mettons en œuvre pour faire en sorte que les gens aient accès à de très nombreux services.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre nous dit que ce n'est pas un enjeu, mais c'est effectivement le cas. Nous avons entendu M^{me} Ricard, d'Infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick, qui a fourni son opinion la semaine dernière à ce sujet.

Il y a un autre obstacle avec lequel est aux prises le personnel infirmier praticien au Nouveau-Brunswick : Il ne peut pas diriger ses patients vers des spécialistes et il ne peut

Questions orales

pas demander des tests de laboratoire ou des diagnostics financés par la province, alors que c'est possible de le faire dans d'autres provinces. Le Nouveau-Brunswick est la seule province où le personnel infirmier praticien n'a pas ces privilèges. Le gouvernement continue à bloquer ce qui pourrait améliorer l'accès aux soins de santé ici, dans la province.

Donnez des privilèges au personnel infirmier praticien. Mettez en œuvre de nouvelles politiques pour qu'il puisse ouvrir des bureaux multidisciplinaires et collaborer avec d'autres professionnels. C'est ce qu'il cherche. Pourquoi ne pas profiter de ce que peut faire le personnel infirmier praticien pour soulager le système? Travaillez avec lui pour améliorer les soins de santé.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, nous adoptons une approche globale relativement au système de santé ici au Nouveau-Brunswick. Nous travaillons avec l'ensemble des professionnels. Nous travaillons avec tout le personnel médical, qu'il s'agisse du Collège des médecins et chirurgiens, de l'Association des infirmières et infirmiers, du syndicat ou des personnes qui travaillent dans les soins de longue durée. Tout cela va de pair. Quoi qu'il en soit, bien que je comprenne ce que le député d'en face cherche à faire ici aujourd'hui, il demeure que nous faisons un travail multidisciplinaire. Nous travaillons avec tous les professionnels du système de santé. Nous veillons à ce que le champ d'exercice fasse l'objet d'un examen régulier.

Nous avons eu de bonnes nouvelles cette semaine. Nous avons examiné le système — les cibles — et avons constaté qu'un plus grand nombre d'interventions chirurgicales est prévu en fin de semaine. Nous remercions les gens de leur participation à cet égard. De plus, Accès Patient NB et Lien Santé NB... Nous avons reçu un prix pour certaines innovations en matière de soins de santé ici au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, les bonnes nouvelles ne cessent de s'accumuler. Malheureusement, les parlementaires du côté de l'opposition ne le voient pas.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, depuis le début de la pandémie, les employés des services publics sont la force qui maintient la cohésion dans la province. On leur a demandé de travailler dans des conditions difficiles et de porter le poids et le fardeau liés à la prestation d'un niveau élevé de service auquel les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent et dont ils sont dignes. Ils ont répondu à l'appel. Que leur donne le gouvernement en retour, en reconnaissance de leur dévouement et de leur persévérance? Il leur présente le projet de loi 23.

Hier, le ministre du Travail a clairement indiqué à travers ses « règles d'engagement » que son gouvernement se préparait à une autre ronde de confrontation. Si l'intention et

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'objectif du gouvernement étaient de se présenter de bonne foi à la table de négociation, pourquoi le ministre n'a-t-il pas mis à contribution les syndicats et travaillé avec eux avant d'apporter sept modifications majeures à la loi? Cela fait des mois que quelque chose se prépare, sans aucune prévention ni aucune collaboration. Alors pourquoi le ministre a-t-il refusé de consulter les syndicats ou de les faire participer dès le départ avant de les surprendre avec la mesure législative?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Je vais répéter ce que j'ai dit hier. Il est temps de mettre fin à la rhétorique. Il s'agit de parler des travailleurs essentiels désignés et du maintien d'un niveau de service grâce à des postes désignés qui, à un moment donné, sont approuvés par les deux parties ou, si elles ne peuvent pas décider, par la Commission du travail et de l'emploi, laquelle est un organisme quasi judiciaire et indépendant. Il faut simplement faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick soient protégés en cas de grève légale. Il ne s'agit pas d'influer sur l'issue de la grève. Il s'agit de faire en sorte que des travailleurs désignés soient retenus et qu'un niveau de service désigné soit assuré, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre justifie les modifications de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* en disant que les niveaux de service sont une cause majeure de préoccupation pendant une grève. Il accuse les syndicats de ne pas respecter leur part du marché. Le projet de loi permet au gouvernement de modifier, sur un coup de tête, l'horaire de travail d'un employé désigné et de le remplacer par un autre employé du secteur public qui n'est pas touché par le conflit de travail ou par un entrepreneur du secteur privé. Le traitement réservé aux syndicats est sévère et injustifié.

Monsieur le président, au lieu de chercher à inventer une histoire inexacte selon laquelle les niveaux de service ne sont pas à leur état normal pendant une période de grève, le ministre devrait porter son attention et se concentrer sur les secteurs et les services dont les niveaux de désignation sont bien inférieurs au seuil recommandé. Les niveaux de dotation dans les foyers de soins, par exemple, ne seraient pas à leur état actuel si le gouvernement portait son attention sur les conditions de travail et veillait à ce que les employés reçoivent un salaire équitable et décent. Je demande donc au ministre pourquoi il invente une fausse histoire sans mettre l'accent sur les niveaux de services quotidiens.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : J'espère vraiment que le député ne m'accuse pas d'avoir fait une fausse déclaration. Monsieur le président, il s'agit de s'assurer que le niveau de service convenu par les deux parties est respecté. Voilà tout ce dont il s'agit. Il ne s'agit pas de faire preuve de sévérité sur l'une ou l'autre des parties. Il s'agit de se prononcer en faveur d'un niveau désigné qui assurera, en cas d'arrêt de travail, une prestation de services pour la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. Voilà tout ce dont il s'agit.

Questions orales

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre du Travail apporte des modifications aux règles en matière d'arbitrage définitif. Au chapitre des modifications, il est prévu six facteurs que le tribunal d'arbitrage doit prendre en compte avant de rendre sa décision. Celui qui retient notre attention concerne la capacité à payer de l'employeur compte tenu de sa santé financière et économique. Comme bonne nouvelle pour les employés du secteur public, l'arbitre, avant de proposer une solution juste et équitable, tiendra sûrement compte de l'excédent de 777 millions de dollars de l'exercice financier précédent annoncé par le gouvernement ainsi que de l'excédent de 1 milliard de dollars prévu pour cet exercice.

Monsieur le président, de nombreuses négociations contractuelles sont en cours au moment où nous parlons, et beaucoup d'entre elles sont prévues au cours des prochains mois, y compris celle concernant la convention collective du personnel enseignant. Le gouvernement actuel a la réputation de passer à côté de la plaque et de présenter des renseignements inexacts lorsqu'il s'agit de communiquer des données sur la comptabilité budgétaire. Je pose donc la question suivante au ministre : Quels chiffres compte-t-il utiliser lorsqu'il se rendra à la table de négociation afin de discuter avec les employés du secteur public?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Eh bien, je vais devoir donner au député d'en face une leçon en matière de relations de travail, Monsieur le président. Je ne vais pas à la table de négociation. Le ministre du Conseil du Trésor va à la table de négociation. Je dois faire preuve de neutralité, et il m'incombe de nommer des représentants de services de médiation qui doivent être présents le cas échéant. Aujourd'hui, nous ne faisons que définir clairement les règles — comme nous l'avons déjà dit, les règles d'engagement — afin qu'un niveau de service désigné soit assuré.

En ce qui concerne l'arbitrage définitif, pour répondre à la question du député d'en face, la plupart des ordres de gouvernement du pays, y compris le gouvernement fédéral, observent des critères concernant des règles à cet égard. Il s'agit simplement de s'aligner sur les règles et de veiller à ce que nous soyons tous sur la même longueur d'onde.

[Original]

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, une loi sur l'équité salariale dans le secteur public a été adoptée en 2009. Aujourd'hui, 13 ans plus tard, les statistiques nous montrent que 65 % de la main-d'œuvre active dans le secteur privé sont des femmes, et pourtant elles continuent d'être payées 1,74 \$ l'heure de moins que les hommes. Ma question pour la ministre responsable de l'Égalité des femmes est celle-ci : Votre gouvernement travaille-t-il présentement à une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Selon moi, nous tenons des statistiques à cet égard pour nous assurer de répondre aux normes et de respecter les exigences en matière d'équité salariale dans le secteur public. Les dernières statistiques que j'ai vues, lesquelles n'étaient pas récentes car elles n'avaient pas été publiées au cours des six derniers mois, indiquaient que les chiffres dans le secteur public étaient très bons, car notre intention est certainement de veiller à ce qu'il y ait une rémunération égale pour un travail égal. Un défi se pose, et nous voulons veiller à ce que les gens soient payés de façon juste et équitable dans l'ensemble du système. Les efforts en ce sens se poursuivent, et nous continuerons d'en faire un objectif. Je ne vois aucunement pourquoi il y aurait une déviation par rapport à cet objectif. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, plusieurs groupes n'ont pas encore été évalués dans le secteur public, et, à ce que je comprends, il n'y a pas vraiment d'avancement dans le travail à une loi pour le secteur privé.

Il y a trop de femmes au Nouveau-Brunswick qui sont sous-payées, parce que leur travail est sous-évalué. Étant donné que le secteur des soins communautaires est particulièrement vulnérable, la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick a fait tout un travail d'analyse et a soumis au gouvernement ses rapports et ses recommandations pour que ce dernier soit mieux outillé et informé.

Il y a deux ans, on demandait un plan de cinq ans pour atteindre l'équité salariale dans l'ensemble du secteur des soins. Étant donné que le premier ministre est fort en mathématiques, il constatera qu'il reste seulement trois ans. Alors, quelles démarches concrètes avez-vous entreprises pour atteindre cet objectif? Merci.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Selon moi, pour obtenir les renseignements réels et pour comprendre les détails des mesures qui ont été prises et celles qui doivent l'être, je dois prendre note de la question, et nous y reviendrons plus tard. Merci.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Le message que je veux passer au premier ministre et au gouvernement est le suivant : L'équité salariale est la solution à bien des défis.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamation.)

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Je vais poser une question, Monsieur le ministre. Nous sommes pas mal tannés de nous faire couper la parole à chaque... Mon travail est de vous poser des questions, alors que le vôtre, c'est d'y répondre ; d'accord.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires. Madame la députée de Caraquet, veuillez poser votre question par mon entremise. Je vous prie de poursuivre.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Oui, j'essaie de poser des questions, mais je suis interrompue.

Donc, la pénurie de main-d'œuvre touche des secteurs à prédominance féminine. Les femmes sont plus susceptibles de travailler au salaire minimum, plus susceptibles de travailler à temps partiel et plus nombreuses à travailler sans congés de maladie payés. Alors, quand un couple a un enfant, parce que la femme travaille au salaire minimum à temps partiel sans congé de maladie — en plus des défis des services de garde —, c'est souvent la femme qui finit par rester à la maison. Cela engendre encore un paquet d'autres problèmes, et, là, on parle de pénurie de main-d'œuvre.

Alors, le premier ministre est-il conscient de la situation et va-t-il agir pour mettre en œuvre l'équité salariale au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Oui, Monsieur le président, je suis conscient des défis qui se posent aux femmes, en particulier aux femmes célibataires qui ont une famille et qui font face à des défis au sein de la société pour trouver un emploi tout en assumant dans le même temps des responsabilités quand leurs enfants sont très jeunes. Je m'associe certainement aux déclarations que la députée d'en face a faites. J'accepte les défis qui se posent dans notre société pour ce qui est de déterminer le juste salaire — certainement le salaire qui a un sens pour les gens — et de faire en sorte que les employeurs paient des salaires équitables et raisonnables qui reflètent la parité entre les hommes et les femmes, et ce, en toute circonstance.

Encore une fois, je prends note de la question. Nous obtiendrons plus de détails de la direction afin de comprendre les mesures passées et présentes ainsi que celles à venir. Merci, Monsieur le président.

[Original]

ÉROSION

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Les côtes du Nouveau-Brunswick, particulièrement celles de Bas-Caraquet, de Pigeon Hill à Sainte-Marie-Saint-Raphaël, de Charlo et de Shediac, subissent d'importants dommages causés par l'érosion, et on ne peut que blâmer l'inaction du présent gouvernement face aux changements climatiques.

On sait que la province pourrait percevoir la somme de 275 millions de dollars en 2022-2023 par l'entremise de la taxe sur le carbone, si on peut se fier aux chiffres du ministre des Finances et du Conseil du Trésor. On connaît des investissements de 47 millions de dollars pour le Fonds pour les changements climatiques et de 8,6 millions pour le Fonds en fiducie pour l'environnement, ce qui totalise 55,6 millions de dollars.

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il nous dire aujourd'hui où sont investis et où seront investis les 220 millions de dollars qui restent des 275 millions?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Je vous remercie, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. La véritable question est : Que faisons-nous? Eh bien, nous faisons beaucoup. Depuis mars 2022, 55 % des municipalités du Nouveau-Brunswick ont élaboré un plan d'adaptation. Cela comprend toutes les villes, les municipalités côtières les plus à risque que je viens de mentionner et huit municipalités situées dans les plaines inondables du bassin inférieur du fleuve Saint-Jean. L'élaboration de la majorité des plans d'adaptation a été financée par l'entremise du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick. La période de dépôt des demandes se termine dans six jours. Veuillez présenter votre demande au plus tard le mercredi 30 novembre.

Je tiens à ce que vous sachiez que notre ministère travaille dans lesdites régions au chapitre de la restauration et de la prévention. Il y a beaucoup de travail à faire, et des sommes importantes sont prévues. Le gouvernement provincial sera là pour fournir de l'assistance, et nous travaillerons ensemble pour changer la situation dans les régions à haut risque. Le risque ne disparaîtra pas, mais nous ferons du mieux que nous pouvons, Monsieur le président. Merci.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, je demandais où est l'argent. Je demandais où l'argent sera investi, et on me donne des plans. Ce n'est pas ce que je veux

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

savoir. Je veux savoir où l'argent sera investi et dans quels fonds nous serons en mesure d'aller piger. On n'a pas eu cette réponse, mais je vais aider le ministre.

En parcourant les projets approuvés pour le Fonds pour les changements climatiques, on ne trouve que trois projets qui traitent de l'érosion côtière et qui totalisent 2,3 millions de dollars. J'en informe le ministre. Mais sous ce même fonds, on trouve aussi les investissements suivants : 450 000 \$ pour l'aménagement d'un stationnement au parc provincial de la plage New River, 11 millions de dollars à la SDR pour le traitement des eaux usées à Rothesay, pour le système d'égout à Saint John, pour l'aménagement du site Fundy Quay à Saint John et pour le quai de Saint Andrews et, Monsieur le président, 120 000 \$ pour de nouvelles voiturettes de golf à Mactaquac.

Si le gouvernement veut se préparer, que fait-il? Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il nous énumérer les projets et dévoiler les montants investis cette année spécifiquement dans la lutte contre l'érosion?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci, Monsieur le président. Il y a beaucoup de questions ce matin. Je suis ici pour vous dire que je suis allé dans la circonscription de presque tous les parlementaires d'en face. Avant d'aller à l'aréna d'Edmundston pour le projet de panneaux solaires, qui, soit dit en passant, est magnifique — j'aimerais bien y voir un match à un certain moment —, nous étions dans la circonscription du député d'en face relativement à la question de l'eau et des eaux usées. Le jour d'avant, il s'agissait de Campbellton. Avant cela, c'était Bathurst. De belles sommes d'argent sont investies, et de nombreux excellents projets sont financés. Auparavant, il s'agissait de Tracadie.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Beaucoup de travail est en cours, et de nombreux projets seront réalisés. Si vous voulez une liste, appelez mon bureau. Le numéro est indiqué en ligne. Je crois qu'il est publié en ce moment.

À titre de rappel, la période de dépôt des demandes pour le Fonds en fiducie pour l'environnement se termine mercredi prochain. Envoyez vos demandes.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. Je comprends, mais je pense que le ministre n'a pas compris le mot « érosion ». Ce que je cherche à savoir, c'est là où le ministre investit de l'argent pour lutter contre l'érosion de nos côtes. L'argent investi dans les projets que j'ai énumérés devait être investi dans des projets visant à contrer l'érosion. Cela n'a pas été fait. On ne voit que 2,3 millions de dollars investis dans ces efforts.

Tel que mentionné, pour ce qui est du Fonds pour les changements climatiques, il y avait trois projets : 150 000 \$ pour évaluer la situation dans le coin de Shediac, 360 000 \$ pour le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour les études des risques d'inondations et 1,8 million de dollars pour ONB pour le Fonds pour les impacts climatiques.

Je vais simplifier la vie du ministre. Peut-il nous donner un compte rendu et une évaluation uniquement pour le projet sur l'évaluation des risques d'inondations côtières et d'érosion faite par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie?

[Traduction]

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, ce qui est drôle — et c'est vraiment hilarant —, c'est que l'opposition ne cesse de parler de projets. Présentez vos demandes. Nous les traitons tous les jours au sein de notre ministère, qui est un excellent ministère, soit dit en passant. Les gens au ministère ne peuvent traiter que les demandes dont ils sont au courant. Les gens spéculent tous les jours. Ils spéculent et s'attendent à ce que les choses soient faites du jour au lendemain. Nous composons avec l'érosion — « érosion », le mot clé.

Nous gérons la somme de 47 millions de dollars dont nous disposons du mieux que nous pouvons, même en tenant compte des dépassements de coûts. Nous sommes prêts à traiter des projets additionnels en cas de glissements. Cela signifie que, si des projets ne sont pas réalisés, d'autres seront entamés. Si plus de fonds sont disponibles, nous les utiliserons aussi pour faire du mieux que nous pouvons.

Encore une fois, notre ministère travaille à la restauration et à la prévention de dommages causés par les tempêtes à venir. Le Fundy Quay sur le front de mer à Saint John en est un exemple. Il est construit pour l'avenir. Il est construit en hauteur de façon à être sécuritaire. À mesure que nous progressons, qu'il s'agisse de ponts ou de routes, nous veillerons à ce que les ponceaux soient en place et...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement a déposé hier, sans consulter les syndicats, un projet de loi qui a de toute évidence pour but de modifier le rapport de force en faveur de l'employeur. Le déséquilibre du rapport de force proposé est plutôt flagrant, quand nous constatons les changements proposés aux périodes de préavis de grève et aux préavis de lock-out. Avant le déclenchement d'une grève, un syndicat devrait donner un préavis de 72 heures, mais, avant le déclenchement d'un lock-out, l'employeur n'aurait à donner qu'un préavis de 24 heures.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'est pas neutre dans cette affaire, Monsieur le président. Il est membre du Cabinet et il change les règles à l'avantage des employeurs. Pourquoi le ministre pense-t-il qu'il est juste que l'employeur s'approprie unilatéralement un rapport de force qui penche en sa faveur?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je vais le répéter. Grâce au projet de loi, nous ne prenons des mesures qu'en faveur du maintien en poste des travailleurs désignés afin d'assurer un niveau de service qu'ont approuvé les deux parties. Voilà tout ce dont il s'agit. Je l'ai déjà dit. Écoutez, je sais que les gens d'en face doivent faire leur travail et nous obliger à rendre des comptes, mais au bout du compte, il n'est pas question d'agir en faveur d'une seule partie. Il est question d'agir en faveur de la désignation d'un niveau de service approprié pour protéger les gens du Nouveau-Brunswick. C'est tout.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le ministre peut dorer l'image comme il le veut, mais nous savons ce qu'il essaie de faire. Nous connaissons les intentions du gouvernement à l'égard des syndicats et son mépris pour le monde syndical.

Le gouvernement se donnera également le pouvoir de remplacer les travailleurs essentiels désignés qui ne se présentent pas pendant un conflit de travail, y compris par des travailleurs de remplacement non syndiqués. Il n'y a qu'une seule façon de les nommer : Ce sont des briseurs de grève. C'est un acte de mépris envers les travailleurs essentiels.

Monsieur le président, il n'existe aucune preuve que, pendant les grèves passées, les travailleurs essentiels ont refusé de se présenter au travail — aucune. Les syndicats eux-mêmes veillent à ce que les travailleurs essentiels désignés soient au travail. Comment le ministre peut-il justifier de permettre le recours à des briseurs de grève dans cette province?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, le député d'en face emploie des expressions qui ne s'appliquent simplement pas à la situation. Comme je l'ai dit il y a une minute, au bout du compte, il s'agit d'assurer un niveau de service désigné qui a été approuvé par les deux parties, un point c'est tout.

(Exclamation.)

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Non. C'est le député d'en face qui emploie l'expression en question. Je ne présenterais jamais, au grand jamais, à la Chambre un projet de loi qui appuie une loi interdisant le recours aux briseurs de grève, Monsieur le président — jamais. Il ne s'agit pas de remplacer les travailleurs qui sont en grève, mais qui ne sont pas désignés, afin de briser une grève. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et le député d'en face n'appuie ses dires sur aucun fait.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Nos questions à ce sujet sont valables. Le gouvernement actuel a de piètres antécédents en matière de relations de travail. Nous savons que le gouvernement veut recourir à la force plutôt qu'aux négociations collectives. Nous connaissons les antécédents qu'il nous a présentés au cours des quatre dernières années. En 2019, cela concernait le personnel des foyers de soins. L'année dernière, cela concernait les grèves. Nous savons comment le gouvernement actuel traite les travailleurs de notre province. Ce n'est pas de la rhétorique. C'est un fait. Aucune consultation n'a été menée au sujet du projet de loi.

Le ministre continue de dire que la question concerne les niveaux de service désigné. Par le passé, ces niveaux de service ont été approuvés ou contestés par les commissions du travail. De toute évidence, le gouvernement actuel n'approuve pas ces niveaux.

Je veux savoir si le gouvernement peut préciser la nature réelle du problème. Les niveaux de service désigné ont-ils posé, l'année dernière, un problème que le gouvernement doit corriger? Donnez-nous les faits réels. N'ayez pas simplement recours au dorage. Dites-nous quel est le problème et pourquoi vous devez le régler. Je ne crois pas que les niveaux de service désigné aient posé un problème l'année dernière ni en 2019, mais le gouvernement veut néanmoins forcer l'adoption du projet de loi.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les lois et les ententes comportent une politique sur les travailleurs désignés prévoyant le nombre de personnes qui doivent se présenter au travail en cas de grève légale, et dans quelles disciplines. Il y a bel et bien eu des cas où le nombre prévu de personnes désignées ne se sont pas présentées au travail. Essentiellement, tout ce que dit la mesure législative, c'est que, bon, si des personnes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

occupent un poste désigné, elles doivent se présenter à l'endroit désigné comme convenu dans le contrat. Oui, il y a bel et bien eu des cas du genre. C'est un non-respect du contrat et une preuve de négligence envers les gens de la province et les services obligatoires, qui sont à l'origine des désignations.

Si nous voulons tous consulter les règles, nous devons les suivre, et voilà de quoi il s'agit. Il s'agit de veiller à ce que les règles soient respectées, soit les règles régissant les désignations qui sont déjà approuvées, car, oui, nous savons de première main que cela n'a pas été le cas. Donc, dans l'avenir, nous voulons compter sur des négociations qui seront logiques à long terme pour notre province, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

La période des questions est terminée pour cette semaine.